



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៧/អវតក/អជសដ

Case File/Dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber
LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de réception): 24 / 05 / 2010
ម៉ោង (Time/Heure):..... 13 : 30
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Uch ARUN

Composée comme suit : M. le juge NIL Nonn (Président)
Mme la juge Silvia CARTWRIGHT
M. le juge YA Sokhan
M. le juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le juge THOU Mony

Date : 24 mai 2010

Type de document : PUBLIC

ឯកសារច្បាប់ត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date/Date de certification): 24 / 05 / 2010
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:..... Ratanak

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE PRONONCÉ DU JUGEMENT

Co-procureurs :

Mme CHEA Leang
M. Andrew CAYLEY

Accusé :

KAING Guek Eav *alias* DUCH

Avocats des parties civiles :

Me KONG Pisey	Me TY Srinna
Me HONG Kimsuon	Me Pierre Olivier SUR
Me YUNG Panith	Me Alain WERNER
Me KIM Mengkhy	Me Brianne McGONIGLE
Me MOCH Sovannary	Me Annie DELAHAIE
Me Silke STUDZINSKY	Me Elizabeth RABESANDRATANA
Me Martine JACQUIN	Me Karim KHAN
Me Philippe CANONNE	Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS
	Me Christine MARTINEAU

Avocats de la défense :

Me KAR Savuth
Me François ROUX
Me Marie-Paule CANIZARÈS



La **Chambre de première instance** des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;

AYANT ÉTÉ SAISIE du dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC en application de la « Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav alias Duch* », prononcée oralement par la Chambre préliminaire le 5 décembre 2008 et déposée dans sa version khmère le 9 décembre 2008¹ ;

RAPPELLANT qu'à l'issue des audiences des plaidoiries finales, le 27 novembre 2009, la Chambre de première instance a mis l'affaire en délibéré et a indiqué qu'elle informerait à l'avance, les parties et au public, de la date à laquelle elle rendrait son jugement² ;

CONFORMÉMENT à la Règle 98 du Règlement intérieur ;

PAR LA PRÉSENTE :

DIT que la Chambre de première instance rendra son jugement dans le dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC concernant l'Accusé *Kaing Guek Eav alias Duch* le lundi 26 juillet 2010, date à laquelle il sera prononcé publiquement dans la salle d'audience principale des CETC ;

INFORME les parties que l'horaire du début de l'audience sera communiqué en temps voulu ;

ORDONNE EN OUTRE que la présente Ordonnance soit notifiée aux parties et au Bureau de l'administration, et publiée sur le site Web officiel des CETC. *NLR gfr*

Phnom Penh, le 24 mai 2010

Le Président de la Chambre de première instance



NLR Non

¹ Décision relative à l'appel interjeté par les co-procureurs contre l'ordonnance de renvoi rendue dans le dossier *Kaing Guek Eav alias « Duch »*, 5 décembre 2008 (Doc. n° D99/3/42).

² Procès-verbal de l'audience du 27 novembre 2009, p. 69.